N.º 272

Illmo e Exmo S.r

Tendo antecipado a V. Ex.ª a noticia de haver tomado o arbitrio de adiantar ao Capitaõ do Navio Hollandez, que arribou a Falmouth com 350 Colonos Alemaẽs, que se dirigem ao Porto desta Capital, a quantia de £1,200, de que necessitava para prosequimento da sua viagem: e tendo-se obrigado o dito Capitaõ ao pagamento desta quantia por hum Contracto, que assinou, juntamente com os referidos Colonos, terei a honra de participar a V. Ex.ª que, os Colonos receando haver contrahido hum grande onus pelo facto da assinatura do mencionado contracto, recorrerão ao Ministro da Prussia nesta Côrte, que he o da sua Naçaõ, para o fim de haverem as precisas explicaçoens sobre as obrigaçoens em que por esse facto se achaõ constituidos para com o Governo de Sua Magestade Imperial.

Em consequencia desta requisiçaõ, veio fallar-me o Baraõ de Bülow, e tendo-lhe declarado que o meu

Governo nada mais exigiria dos Colonos que o embol-
ço de qualquer quantia que lhes adiantasse para
pagamento do resto do seu respectivo transporte,
Teve posteriormente lugar entre nós a correspon-
cia official, constante das copias inclusas, que passo
ás mãos de V. Ex.ª para que tenha o devido conhe ci-
mento do que foi aqui tratado sobre este incidente.—
Consta-me que alguns dos Colonos levão alguns pe-
quenos fundos de que não quiserão aqui desapossar-
se; e como entre os que são destituidos de meios ha mui-
tos que ou são artistas, ou podem servir para o serviço
militar fico persuadido de que o nosso Governo poderá
ou haver o pagamento da quantia adiantada, ou
indemnisar-se desta despesa, utilisando o servico pes-
soal de taes Colonos.—
Deos Guarde a V. Ex.ª — Londres em 21 de Maio de 1828.
Ill.mo e Ex.mo S.r Marquez de Aracaty.

Visconde de Itabayana

Copie

Monsieur le Vicomte = Les émigrés destinés pour le Brésil, mais retenus à Falmouth par les avaries du bâtiment Neerlandois „ Helena Maria „ viennent de s'adresser à moi et de reclamer mon intervention auprès de Votre Excellence afin d'en obtenir l'assurance que l'assistance pecuniaire qu'Elle a bien voulu fournir au — „ Capitaine par un contrât qu'ils ont dû signer, ne soit pas préjudiciable à leur liberté lors de leur arrivée au Brésil. — Bien que ces individus n'ayent apresent qu'un titre bien faible à ma protection, je ne saurais oublier qu'ils ont été Prussiens, et — „ m'empêcher de vouer un intérêt particulier à leur sort. — Permettez donc, Monsieur le Vicomte, que je vous demande quelques mots qui puissent calmer les inquiétudes de ces gens qui, pour être indigents ne meritent pas moins votre appui. Veuillez aussi les recommander à la bienveillante protection de votre Gouvernement, qui, je le sais, a agi avec autant de générosité que d'humanité à l'égard — „ d'émigrés qui furent placés dans des circonstances à peu près semblables à celles où se trouvent les individus en question. — C'est avec bien déplaisir que je profite de l'occasion de vous offrir les assurances de la considération la plus distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être V. E. Cumberland Place, le 13 Mai 1828

(signé) = Bülow. = à Son Excellence, Monsieur le Vicomte d'Itabayana, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur du Brésil V. V. V.

Park Crescent, ce 14 Mai 1828. = Monsieur le Baron „ Je me rends avec plaisir à l'invitation que votre Excellence vient de me faire par sa note en date d'hier afin de dissiper les appréhensions

des colons Allemands embarqués pour Rio de Janeiro sur le navire hollandais Helena Maria, qui est en relâche forcée au Port de Falmouth. — Je m'empresse donc, Monsieur le Baron, à vous donner l'assurance que le contrât que ces colons ont signé, par suite du prêt que j'ai fait au capitaine du dit bâtiment pour la continuation de son voyage, ne portera aucun préjudice à leur liberté, lors de leur arrivée au Brésil: et que si mon Gouvernement leur avance quelque somme pour le payement du reste de leur passage, ils seront tenus seulement au remboursement de cette somme, dans un délai qui leur sera accordé à cet effet. — Comme vous, Monsieur le Baron, je compatis au sort de ces émigrés; et je ne manquerai pas de les recommander à la bienveillance de mon Gouvernement, pour que dans leur nouvelle Patrie, ils puissent se dédommager de toutes peines qu'ils ont souffertes dans leur trajet. — Secondant ainsi l'acte de bienfaisance que Votre Excellence se propose de pratiquer, je la prie d'agréer les assurances renouvelées de ma considération la plus distinguée.

De Votre Excellence H. Pagnié / le Vicomte d'Itabayana =

Son Excellence, Monsieur le Baron de Bülow, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. M. B. près S. M. B.

Pour copie conforme.
Le Chevalier Lisboa.